

# Réunion du Conseil Municipal De Plouarzel du 10 octobre 2011

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de Mme Caroline TALARMAIN, absente excusée.  
Lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté.

## BILAN « FLUIDES » 2010 DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le bilan énergétique est présenté par la personne qui suit le dossier de Plouarzel au sein d'ENER'GENCE. Après une rétrospective de l'évolution des consommations et des dépenses globales d'énergie sur 10 ans, puis par énergie sur 10 ans, le bilan de 2010 est présenté et commenté, par bâtiment, par type d'énergie et par service ou type de bâtiment. Deux points ressortent de l'analyse du bilan 2010, marqué par une hausse de la consommation et surtout des dépenses :

- impact de la crise financière sur les produits pétroliers (dès 2009, pour le fioul et les carburants) et augmentation du prix des autres énergies, qui s'accélère ; pour 29% de consommation globale en plus en 8 ans (nouveaux bâtiments inclus), c'est une hausse des dépenses de 77% en 8 ans que la commune a dû supporter.
- La rigueur et la précocité de l'hiver 2010/2011 ont eu un impact réel sur les dépenses d'énergie, dans toute la région.

Les actions majeures visant à économiser l'énergie, déjà réalisées par la commune sur divers bâtiments (mairie, espace polyvalent, extension du restaurant scolaire du bourg, éclairage public,...) ont néanmoins permis de limiter les consommations, et de diminuer le volume d'eau utilisé, en recul dans tous les bâtiments. Afin de poursuivre ces efforts et d'aller dans le sens des objectifs nationaux, de nouvelles actions sont à mettre en œuvre, notamment :

- École publique : isolation performante des combles ; installation de détecteurs de présence pour les éclairages ; campagne pédagogique de sensibilisation des élèves, en concertation avec les enseignants ;
- Office de tourisme : isolation des combles et dépose des cache-radiateurs ;
- Salle omnisport de Kerven : meilleure régulation de la ventilation ;
- Salle omnisport du bourg : renfort de l'isolation dans les vestiaires ;
- Campings : étude thermique et réflexion à propos de capteurs solaires thermiques pour production d'eau chaude ;
- Certificats d'économie d'énergie (CEE) : continuer à collecter et à valoriser les certificats. En 2011, Plouarzel s'est vu attribuer la somme de 7 420,23 €, correspondant à l'économie de 2 519 641 kWh entre 2006 et 2010, meilleur score du département, suivi de celui de Saint Goazec (5 600 € de CEE).

## AVIS SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A)

Trois DIA sont parvenues à la Mairie et concernent la vente de propriétés appartenant à :

- Cts KERROS, terrain non bâti, Kerargroas ;
- Cts SAMYN, terrain bâti, 495 route de Kerescar ;
- Mme BEGOC épouse MASSON Sylvie, terrain bâti, impasse des Scilly.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune.

## AVIS SUR ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier porte sur la demande d'extension de la capacité de traitement de la station d'épuration collective de déjections animales exploitée par le GIE ORGA-LYS au lieudit « Kerbrélivet » en Milizac. Après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

## **INSTAURATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ET FIXATION DU TAUX COMMUNAL**

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée par l'État. Elle sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les participations telles que notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement, dans le cadre des articles L.331-14 et L.332-15, un autre taux.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 03 abstentions, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3,5%.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014).

## **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2011**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de la modification de l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal de ce jour, et décide d'y adjoindre les points suivants :

- La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Le projet d'expropriation d'une partie, en bord de voie, de chacune des parcelles C n°686 et C n°687.

## **TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

La collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoyant notamment :

- la date de raccordement de la collectivité territoriale à la chaîne de télétransmission ;
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique ;
- les engagements respectifs de la collectivité et du préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;
- la possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal se déclare favorable à la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention liant la commune et les services de l'État concernés.

## **PROJET D'EXPROPRIATION D'UNE PARTIE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION C N°686 ET C N°687**

Le Conseil Municipal, soucieux d'assurer la sécurité de la population, s'est prononcé en faveur de la mise en œuvre du plan d'aménagement du cœur du bourg, prévoyant notamment la création de cheminements piétonniers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte de la nécessité, faute d'accord amiable, d'exproprier en partie les parcelles section C n°686 pour environ 102 m<sup>2</sup> et C n° 687 pour environ 34 m<sup>2</sup> en bordure des voies suivantes : rue du vieux bourg et rue de Poul al loc'h ;
- prend acte du lancement des travaux de constitution des dossiers nécessaires à cette expropriation, en vue de la saisine de Monsieur le Préfet du Finistère qui sera approuvée ultérieurement par le Conseil Municipal.

## **BALAD'IROISE 2012**

La commune accueillant la Balad'Iroise 2012 est PLOUARZEL, dimanche 29 avril, avec un circuit passant également sur le territoire de la commune de PLOUMOGUER. Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal se déclare favorable à la mise en œuvre de cette manifestation et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention qui a pour objet de définir l'organisation et la répartition des charges entre la commune de Plouarzel accueillant l'événement en 2012, la commune de Ploumoguier, et la Communauté de Communes du Pays d'Iroise.

Date de la prochaine réunion : jeudi 20 octobre à 20h30 à la mairie de Plouarzel.

Objet : présentation de la Balad'Iroise au tissu économique, artistique et associatif de Plouarzel et Ploumoguier.

## FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CAMPING ET DE CARAVANING (FFCC) : PARTENARIAT 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire le partenariat avec la FFCC en 2012 et d'accorder une réduction de 5% aux adhérents FFCC dans les 3 campings municipaux.

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION COMMUNICATION DU MARDI 4 OCTOBRE 2011

Après un rappel de la liste des sites consultables ainsi que des services en ligne disponibles, trois outils en cours d'installation sont présentés : nouvel outil de médias (Médiaspip), cartes thématiques de la commune (Chimère), Plouarzel sur smartphone (Layar).

Statistiques du site de la commune : fréquentation moyenne pour une commune de 3 500 habitants avec 70 visiteurs par jour environ.

Statistiques du site de l'office du tourisme : avec une moyenne de 20 visiteurs par jour, il faudrait améliorer l'attractivité de ce site.

- Accès aux sites

Qui renseigne les sites en plus du centre multimédia ? Commune : personnel d'accueil de la mairie pour mise à jour (bulletins, alertes...). OMT : personnel / bénévole de l'OMT : désignation d'un référent pour les mises à jour. Décisions municipales : à définir en interne. Sur ce blog certaines décisions municipales ne seront pas portées, à savoir : les informations à caractère personnel (permis de construire, DIA, état-civil), les arrêtés ayant une durée limitée dans le temps qui ne concernent ni la sécurité, ni la santé des usagers. Bibliothèque multimédia communale : centre multimédia / bénévoles.

- Projets 2012 : Mediasciences 2012, la date est à confirmer (12/13 mai ?) ; le thème « le monde agricole » est à l'étude ; r@ts des villes et r@ts des champs : échange Plouarzel/Kerourien (Brest) ; Carto-handicaps (en cours) ; Festival photos (mini stages à thème ?) : à étudier.

- Numérotage et dénomination de rues

- État d'avancement sur la base de données des numéros de maison : les données pour la quasi-totalité du bourg et la moitié de Trezien sont rentrées. Il reste l'ensemble des villages à numéroter ainsi qu'une partie de Trezien.

- Proposition de nouveaux noms de rues :

- rue Christian Le Provost, en remplacement de l'impasse de Rubian ;
- venelle de Cornouaille, pour le lotissement François Léon ;
- rue de Clifden, pour la rue principale de la Z.A.C
- rue du Connemara et rue des Trois frères Pellen, pour les rues secondaires de la ZAC.

- Seront également étudiés les projets :

- de personnalisation de la stèle de la place des Otages pour y mettre les noms et les circonstances du décès des otages ;
- de création d'un tableau chronologique des maires de Plouarzel, apposé à la mairie.

- Jumelage Plouarzel- Clifden

- visite du maire à l'automne 2011 : Monsieur le Maire fait un compte rendu enthousiaste de son voyage privé en Irlande.
- Réunion à programmer à l'automne 2011 entre la mairie et l'association de jumelage.
- Perspectives 2012 : rencontres pour la Saint Patrick, officialisation du jumelage.

**DIVERS :**

**TÉLÉTHON 2011 :** l'élaboration du programme des manifestations organisées en faveur du Téléthon avance bien, en lien avec Lampaul Plouarzel et Ploumoguer, afin que les activités se complètent sans se concurrencer sur les mêmes activités et/ou créneaux horaires. Il est fait appel à toutes les associations et tous les bénévoles désireux de contribuer à la réussite de ce 25<sup>ème</sup> Téléthon. Prochaine réunion : jeudi 13 octobre à 19h à la salle Tud ha Bro. Les réunions suivantes seront annoncées dans le bulletin communal. Merci pour votre mobilisation.



**25 ans**  
**Téléthon**  
et bien des victoires plus tard...

**2 et 3**  
**décembre**  
**2011**

*Raphaël se sent  
de plus en plus fort  
face à sa maladie.*

**Faites un don au 3637 ou sur [telethon.fr](http://telethon.fr)**  
LA LIGNE DU DON APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE LE DON EN LIGNE

1 2 3 4 5 0  
radio france inter info bleu LA POSTE FONDATION EDF DiversTerre AFM Association Française contre les Myopathies